

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023
(CONVOCATION DU 18 AVRIL 2023)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs Christophe PIERRETON, Vincent AUGÉ, Grégory BORRIONE, Nicolas GUICHET, Aïssa HAMADI, Vincent JULLIEN, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX
Mesdames Cécile BEGARD, Libérata CORTESE, Catherine DEBAISIEUX, Martine FIORESE, Corinne GIRERD, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT, Isabelle TISSOT
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.
Madame Nadia EBEBEDEN
Monsieur Patrick ETELLIN donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.
Monsieur Camille FALCON
Madame Fadila LABROUKI donne pouvoir à Monsieur Aïssa HAMADI.
Monsieur Jean MAURETTO donne pouvoir à Monsieur Roland PARAVY.

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les 3 points suivants à l'ordre du jour :

- Budget principal : affectation des résultats,
- Budget annexe réseau de chaleur : affectation des résultats,
- Budget annexe photovoltaïque: affectation des résultats.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de l'ordre du jour proposées.

I. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 27 mars 2023, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

II. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le compte de gestion fait ressortir :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| ▪ un excédent de fonctionnement de | 2 947 418,00 euros |
| ▪ un déficit d'investissement de | 1 801 834,21 euros |

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 1 145 583,79 euros

Monsieur le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal le compte de gestion 2022 préalablement au vote du compte administratif.

Après délibération et examen du compte de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public,

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ETABLIPAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le compte de gestion fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **462 576,80 euros**
- un **déficit** d'investissement de **223 220,07 euros**

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 239 356,73 euros

Monsieur le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2022 préalablement au vote du compte administratif.

Après délibération et examen du compte de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le compte de gestion fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **31 291,82 euros**
- un excédent d'investissement de **14 858,97 euros**

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 46 150,79 euros

Monsieur le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2022 préalablement au vote du compte administratif.

Après délibération et examen du compte de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – M 14 ETABLI PAR L'ORDONNATEUR

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Libérata CORTESE, Adjointe au maire en charge des finances pour la présentation et le vote du compte administratif 2022.

Madame CORTESE, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente les comptes :

Fonctionnement

Mandats émis	2 343 217,28	euros
Titres émis	2 978 697,55	euros
Résultat positif de l'exercice	635 480,27	euros
Résultat positif reporté de 2021	2 311 937,73	euros

Résultat de clôture de fonctionnement positif de 2 947 418.00 euros

Investissement

Mandats émis	2 628 145,34	euros
Titres émis	685 051,24	euros
Résultat négalif de l'exercice	1 943 094,10	euros
Résultat positif reporté de 2021	141 259,89	euros

Résultat de clôture d'investissement négatif de 1 801 834,21 euros

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 1 145 583,79 euros

Le montant des restes à réaliser en investissement repris sur le budget primitif 2023 s'élève en dépenses à 2 949 540 euros et en recettes à 930 446 euros.

Hors de la présence de monsieur le Maire, le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE ET ARRETE** le compte administratif 2022 du budget principal de la commune présenté ci-dessus,
- **DIT** que le résultat sera repris au budget supplémentaire de la commune.

VI. BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ETABLI PAR L'ORDONNATEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur ce budget annexe de la commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de ce budget annexe de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Libérata CORTESE, Adjointe au maire en charge des finances pour la présentation et le vote du compte administratif 2022.

Madame CORTESE, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente les comptes :

Fonctionnement

Mandats émis	125 175,46	euros
Titres émis	303 068,00	euros
Résultat positif de l'exercice	177 892,54	euros
Résultat positif reporté de 2021	284 684,26	euros

Résultat de clôture de fonctionnement positif de 462 576,80 euros

Investissement

Mandats émis	232 603,83	euros
Titres émis	99 834,00	euros
Résultat néгатif de l'exercice	132 769,83	euros
Résultat néгатif reporté de 2021	90 450,24	euros

Résultat de clôture d'investissement négatif de 223 220,07 euros

<i>Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 239 356,73 euros</i>
--

Aucun reste à réaliser en investissement n'a été repris sur le budget primitif 2023.

Hors de la présence de monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE ET ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe « réseau de chaleur » présenté ci-dessus,
- **DIT** que le résultat sera repris au budget annexe supplémentaire « réseau de chaleur ».

VII. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ETABLI PAR L'ORDONNATEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur ce budget annexe de la commune sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de ce budget annexe de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Libérata CORTESE, Adjointe au maire en charge des finances pour la présentation et le vote du compte administratif 2022.

Madame CORTESE, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente les comptes :

Fonctionnement

Mandats émis	2 293,67	euros
Titres émis	4 488,30	euros
Résultat positif de l'exercice	2 194,63	euros
Résultat positif reporté de 2021	29 097,19	euros

Résultat de clôture de fonctionnement positif de 31 291,82 euros

Investissement

Mandats émis	275,00	euros
--------------	--------	-------

Titres émis	2 259,33	euros
Résultat positif de l'exercice	1 984,33	euros
Résultat positif reporté de 2021	12 874,64	euros

Résultat de clôture d'investissement positif de 14 858,97 euros

Soit un résultat global positif de clôture de l'exercice de 46 150,79 euros

Aucun reste à réaliser en investissement n'a été repris sur le budget primitif 2023.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE ET ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe photovoltaïque présenté ci-dessus,
- **DIT** que le résultat sera repris au budget annexe supplémentaire photovoltaïque.

VIII. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

A l'examen du compte administratif et du compte de gestion 2022 du trésor public, qui faisait apparaître :

En fonctionnement, un excédent de	2 947 418,00 euros
En investissement, un déficit de	1 801 834,21 euros

Ainsi qu'un montant de restes à réaliser en investissement dépenses de 2 949 540 euros et en recettes de 930 446 euros, soit un montant à financer de 2 019 094 euros.

Madame Libérata CORTESE, Adjointe aux finances propose d'affecter ces résultats sur le budget supplémentaire 2023.

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. De ce fait, celui-ci sera intégralement affecté à l'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame l'Adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** en section d'investissement

1 801 834,21 euros

A la ligne budgétaire D - 001 le **déficit** d'investissement

Au chapitre 10, article 1068 – l'excédent de fonctionnement

2 947 418,00 euros

IX. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – AFFECTATION DES RESULTATS

A l'examen du compte administratif et du compte de gestion 2022 du trésor public, qui faisait apparaître :

En fonctionnement, un excédent de	31 291,82 euros
En investissement, un excédent de	14 858,97 euros

Madame Libérata CORTESE, Adjointe aux finances propose d'affecter ces résultats sur le budget annexe photovoltaïque supplémentaire 2023.

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. Pour ce budget le résultat est excédentaire, la commune est donc libre d'affecter le résultat de fonctionnement.

Monsieur le maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de madame l'adjointe aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** en section d'investissement
A la ligne budgétaire R - 001 l'excédent d'investissement **14 858,97 euros**

- **AFFECTE** en section de fonctionnement
A la ligne budgétaire R - 002 l'excédent de fonctionnement **31 91,82 euros**

X. BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR – AFFECTATION DES RESULTATS

A l'examen du compte administratif et du compte de gestion 2022 du trésor public, qui faisait apparaître :

En fonctionnement, un excédent de	462 576,80 euros
En investissement, un déficit de	223 220,07 euros

Madame Libérata CORTESE, Adjointe aux finances propose d'affecter ces résultats sur le budget annexe supplémentaire 2023 « réseau de chaleur ».

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. De ce fait, celui-ci sera en partie, affecté à l'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Madame l'Adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** en section d'investissement
A la ligne budgétaire D - 001 le déficit d'investissement **223 220,07 euros**

Au chapitre 10, article 1068 – l'excédent partiel de fonctionnement **223 221,00 euros**

- **AFFECTE** en section de fonctionnement
A la ligne budgétaire R - 002 le solde de l'excédent de fonctionnement **239 355,80 euros**

XI. BUDGET COMMUNAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CORTESE, Adjointe au maire en charge des finances.

Madame l'Adjointe aux finances explique que suite au vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- Il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Il permet d'ajuster, comme une décision modificative, les prévisions votées lors du budget primitif.

Elle explique que les mouvements en fonctionnement concernent principalement l'ajout des intérêts d'emprunts ainsi que des ajustements de recettes.

Pour l'investissement, il s'agit d'intégrer le résultat 2022 et d'augmenter certains postes de travaux et de réduire le montant de l'emprunt.

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté en date du 23/01/2023,

VU le compte administratif de l'exercice 2022,

VU les restes à réaliser repris sur le budget primitif 2023,

VU l'affectation de résultat 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ **DECIDE D'ADOPTER** le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :

– au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	989 641,63	0,00	0,00	0,00	989 641,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 321 080,77	0,00	0,00	0,00	1 321 080,77
014	Atténuations de produits	30 827,34	0,00	0,00	0,00	30 827,34
65	Autres charges de gestion courante	340 685,47	0,00	0,00	0,00	340 685,47
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 682 235,21	0,00	0,00	0,00	2 682 235,21
66	Charges financières	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	602,00	0,00	0,00	0,00	602,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 682 837,21	0,00	8 000,00	0,00	2 690 837,21
023	Virement à la section d'investissement (5)	15 462,03		0,00	0,00	15 462,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	110 000,00		0,00	0,00	110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		125 462,03		0,00	0,00	125 462,03
TOTAL		2 808 299,24	0,00	8 000,00	0,00	2 816 299,24

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 816 299,24
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	20 500,00	0,00	50 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	193 679,98	0,00	28 000,00	0,00	221 679,98
73	Impôts et taxes	1 818 683,00	0,00	0,00	0,00	1 818 683,00
74	Dotations et participations	662 057,00	0,00	-43 000,00	0,00	619 057,00
75	Autres produits de gestion courante	94 279,26	0,00	2 500,00	0,00	96 779,26
Total des recettes de gestion courante		2 798 699,24	0,00	8 000,00	0,00	2 806 699,24
76	Produits financiers	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 808 299,24	0,00	8 000,00	0,00	2 816 299,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 808 299,24	0,00	8 000,00	0,00	2 816 299,24

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 816 299,24
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	194 550,00	0,00	195 000,00	0,00	389 550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 008 520,00	0,00	255 000,00	0,00	5 263 520,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 233 070,00	0,00	450 000,00	0,00	5 683 070,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	193 000,00	0,00	0,00	0,00	193 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		196 000,00	0,00	0,00	0,00	196 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 429 070,00	0,00	450 000,00	0,00	5 879 070,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
TOTAL		5 449 070,00	0,00	450 000,00	0,00	5 899 070,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 801 834,21
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 700 904,21
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 462 146,00	0,00	124 594,00	0,00	1 586 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 268 064,97	0,00	-813 554,79	0,00	454 510,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	836 326,00	0,00	-50 400,00	0,00	785 926,00
Total des recettes d'équipement		3 566 536,97	0,00	-739 360,79	0,00	2 827 176,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	387 071,00	0,00	43 777,00	0,00	430 848,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 947 418,00	0,00	2 947 418,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
Total des recettes financières		1 737 071,00	0,00	2 991 195,00	0,00	4 728 266,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 303 607,97	0,00	2 251 834,21	0,00	7 555 442,18
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	15 462,03		0,00	0,00	15 462,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 000,00		0,00	0,00	110 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		145 462,03		0,00	0,00	145 462,03
TOTAL		5 449 070,00	0,00	2 251 834,21	0,00	7 700 904,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 700 904,21

XII. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur Aïssa HAMADI quitte la Séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CORTESE, Adjointe au Maire en charge des finances.

Madame l'Adjointe aux finances explique que suite au vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- Il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Il permet d'ajuster, comme une décision modificative, les prévisions votées lors du budget primitif.

Elle explique que les mouvements en fonctionnement concernent principalement l'ajout d'une enveloppe pour des réparations éventuelles et l'intégration du résultat de fonctionnement.

Pour l'investissement, il s'agit également d'intégrer le résultat 2022 et de prévoir une somme pour le remplacement ou l'acquisition de nouveaux panneaux.

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté en date du 23/01/2023,

VU le compte administratif de l'exercice 2022,

VU l'affectation de résultat 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget annexe photovoltaïque supplémentaire pour l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :

– au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 975,00	0,00	3 100,00	0,00	5 075,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Total des dépenses de gestion des services		1 976,00	0,00	3 100,00	0,00	5 076,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 976,00	0,00	3 100,00	0,00	5 076,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		28 191,82	0,00	28 191,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 300,00		0,00	0,00	2 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 300,00		28 191,82	0,00	30 491,82
TOTAL		4 276,00	0,00	31 291,82	0,00	35 567,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 567,82
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Total des recettes de gestion des services		4 001,00	0,00	0,00	0,00	4 001,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 001,00	0,00	0,00	0,00	4 001,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	275,00		0,00	0,00	275,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		275,00		0,00	0,00	275,00
TOTAL		4 276,00	0,00	0,00	0,00	4 276,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	31 291,82
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 567,82
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 025,00	0,00	43 050,79	0,00	45 075,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 025,00	0,00	43 050,79	0,00	45 075,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 025,00	0,00	43 050,79	0,00	45 075,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	275,00		0,00	0,00	275,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	275,00		0,00	0,00	275,00
	TOTAL	2 300,00	0,00	43 050,79	0,00	45 350,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 350,79
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		28 191,82	0,00	28 191,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 300,00		0,00	0,00	2 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 300,00		28 191,82	0,00	30 491,82
	TOTAL	2 300,00	0,00	28 191,82	0,00	30 491,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 858,97
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 350,79
---	------------------

XIII. BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CORTESE, Adjointe au maire en charge des finances.

Madame l'Adjointe aux finances explique que suite au vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- Il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.
- Il permet d'ajuster, comme une décision modificative, les prévisions votées lors du budget primitif.

Elle explique que les mouvements en fonctionnement concernent simplement l'ajout d'une enveloppe pour des honoraires divers et l'intégration partiel du résultat de fonctionnement.

Pour l'investissement, il s'agit également d'intégrer le résultat 2022 et de prévoir une somme pour des travaux sur le réseau ou la chaufferie.

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté en date du 23/01/2023,

VU le compte administratif de l'exercice 2022,

VU l'affectation de résultat 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget annexe supplémentaire « réseau de chaleur » pour l'exercice 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	8 168,00	0,00	700,00	0,00	8 868,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Total des dépenses de gestion des services		8 169,00	0,00	700,00	0,00	8 869,00
66	Charges financières	32 800,00	0,00	0,00	0,00	32 800,00
67	Charges exceptionnelles	21 600,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		62 569,00	0,00	700,00	0,00	63 269,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		238 655,80	0,00	238 655,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		250 000,00		238 655,80	0,00	488 655,80
TOTAL		312 569,00	0,00	239 355,80	0,00	551 924,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	551 924,80
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 569,00	0,00	0,00	0,00	27 569,00
Total des recettes de gestion des services		202 569,00	0,00	0,00	0,00	202 569,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		202 569,00	0,00	0,00	0,00	202 569,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	110 000,00		0,00	0,00	110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		110 000,00		0,00	0,00	110 000,00
TOTAL		312 569,00	0,00	0,00	0,00	312 569,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	239 355,80
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	551 924,80
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	378 655,80
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	48 377,00	0,00	238 656,73	0,00	287 033,73
	Total des dépenses d'équipement	48 377,00	0,00	238 656,73	0,00	287 033,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	930 000,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	930 000,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	978 377,00	0,00	238 656,73	0,00	1 217 033,73
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	110 000,00		0,00	0,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	110 000,00		0,00	0,00	110 000,00
	TOTAL	1 088 377,00	0,00	238 656,73	0,00	1 327 033,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	223 220,07
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 550 253,80
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	838 377,00	0,00	0,00	0,00	838 377,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	838 377,00	0,00	0,00	0,00	838 377,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	223 221,00	0,00	223 221,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	223 221,00	0,00	223 221,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	838 377,00	0,00	223 221,00	0,00	1 061 598,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		238 655,80	0,00	238 655,80
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	250 000,00		238 655,80	0,00	488 655,80
	TOTAL	1 088 377,00	0,00	461 876,80	0,00	1 550 253,80

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 550 253,80
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	378 655,80
---	-------------------

XIV. VENTE DE PARCELLE COMMUNE DE BARBY / GROUPE VIVALYS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement du tènement immobilier situé route du Château, dans le périmètre d'une zone à urbaniser de type AUH faisant l'objet de l'OAP du Vieux Village, par le promoteur « Carré de l'Habitat ».

La Commune est propriétaire d'un terrain, situé dans ce tènement, cadastré de la manière suivante :

Référence cadastrale	Adresse	Contenance totale
AE 26	« route du Château »	3 a 18 ca

Le groupe VIVALYS a fait parvenir à la commune une offre d'achat pour cette parcelle pour permettre la réalisation du projet d'aménagement par le promoteur Carré de l'Habitat au prix de 235,02 € le m² soit un total de 74 736 euros.

Le Service des Domaines, par avis en date du 30 mars 2023, a confirmé cette valeur exprimée hors taxe et hors droits.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la vente de la parcelle section AE n°26 au groupe VIVALYS moyennant le prix de 74 736 € calculé sur la base de 235,02 € le mètre carré, conformément à l'avis émis par le Service des Domaines en date du 30 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 26 pour une superficie de 318 m², au profit du groupe VIVALYS, pour un prix de 74 736 € calculé sur la base de 235,02 € le m².
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **MANDATE** les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau.

XV. CONVENTION D'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE DE LA COMMUNE

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint au Maire, informe que depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'exercice du pouvoir de police spéciale. Cette compétence a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI), regroupant les poteaux ou bouches d'incendie et les points d'eau naturels ou artificiels.

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des poteaux incendie et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Chambéry propose à ses communes membres une assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie.

La convention 2020, qui définit l'ensemble des prestations effectuées, les conditions ainsi que les modalités financières de leur réalisation, est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Il convient donc de la renouveler.

La convention 2023 est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an. A la date de la reconduction, une actualisation des tarifs 2023 ci-dessous pourra être appliquée.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux incendie (fonctionnement)

- maintenance préventive et corrective des poteaux d'incendie publics, hors renouvellement complet, comprenant les contrôles fonctionnels et le renouvellement des pièces détachées si nécessaire,
- contrôle technique des poteaux d'incendie : contrôles de débit et de pression des hydrants, réalisés au maximum tous les 5 ans,
- rédaction des rapports d'essai et transmission au SDIS suite à la pose d'un poteau d'incendie public, neuf ou renouvelé,
- mise à jour de la base de données départementale du SDIS,
- ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- service d'astreinte pour interventions d'urgence (jour, nuit, jour férié).

Tous les points d'eau d'incendie (PEI) autres que les poteaux d'incendie ne sont pas concernés par la convention.

Les prestations d'assistance effectivement réalisées sont facturées à la commune de manière annuelle sur la base de l'arrêté fourni à Grand Chambéry par la commune et fixant la liste des points d'eau d'incendie, ou à défaut sur la base du nombre de poteaux d'incendie indiqué en annexe à la convention. Le montant forfaitaire voté en Conseil communautaire pour l'année 2023 est de 33 € HT par poteau incendie.

Interventions pour travaux d'investissement

Sur commande de la commune, Grand Chambéry s'engage également à assurer :

- tout renouvellement de poteau d'incendie, y compris fourniture et pose d'encadrement béton si nécessaire,
- toute création ou remplacement de poteau d'incendie nécessitant une reprise de branchement,
- tout déplacement de poteau d'incendie.

Les interventions sont facturées à la commune une fois par an après réalisation et selon les tarifs votés en conseil communautaire, soit pour l'année 2023 :

- renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) sans terrassement : 1 650 € HT
- renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec terrassement : 2 860 € HT
- renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 4 730 € HT
- renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 6 160 € HT
- création de poteau incendie supplémentaire sur conduite existante (non concernée par le fonds de concours) : 4 730 € HT
- fourniture et pose de protection préfabriquée béton pour poteau incendie : 750 € HT.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses HT réalisées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre Grand Chambéry et la Commune pour l'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

XVI. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE TRANSPORT ET MOBILITE

Madame Libérata CORTESE, Adjointe déléguée aux Finances, présente au Conseil Municipal la nouvelle convention relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence transport et mobilité et reliés au réseau d'éclairage public qui est applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les charges de consommations électriques relevant de la compétence transport et mobilité seront en effet remboursées aux communes conformément à une convention approuvée par délibération n°040-23C du Conseil Communautaire du 16 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence transport et mobilité et reliés au réseau d'éclairage public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

XVII. DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU COMITE DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE D'ILVA MICA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations en date du 14 novembre 2022 et du 27 mars 2023 validant le principe de la création d'un jumelage avec la commune d'Ilva Micà, puis adoptant la convention entre le Comité de Jumelage BARBY - ILVA MICA et la Commune de BARBY, ainsi que le serment de jumelage qui sera signé entre les deux Maires lors de la venue de la délégation Roumaine fin 2023.

Aujourd'hui, il convient de désigner les élus du Conseil Municipal de la Commune de Barby qui feront partie du comité de jumelage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mesdames Catherine DEBAISIEUX, Libérata CORTESE et Dénissa NEBOUT ainsi que Messieurs Christophe PIERRETON et Vincent JULLIEN, pour représenter la Commune au sein du comité de jumelage BARBY - ILVA MICA.

XVIII. RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame Catherine DEBAISIEUX, Conseillère Municipale déléguée, expose au Conseil Municipal que pour pallier les besoins des services techniques pendant l'été, il convient de recruter des agents non titulaires afin d'exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Elle précise que cette procédure est prévue à l'article 3 I alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Elle indique également que les périodes prévisionnelles concernées sont les suivantes :

- du lundi 3 juillet au vendredi 21 juillet 2023,
- du lundi 24 juillet au vendredi 11 août 2023,
- du lundi 14 août au vendredi 1^{er} septembre 2023.

Le dispositif mis en place prévoit le recrutement de trois personnes rémunérées sur la base du 1^{er} échelon d'Adjoint Technique : IB : 367, IM : 340. Ces personnes exerceront pour les services techniques, à raison de 35 heures hebdomadaires, les fonctions d'entretien des espaces verts et particulièrement : tonte, taille, plantations, arrosage.

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame Catherine DEBAISIEUX, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 3 emplois saisonniers pour les services techniques tels que définis.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours suffisamment provisionné.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de donner les suites administratives qui conviennent.

IXX. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Madame Catherine DEBAISIEUX, Conseillère Municipale déléguée aux Ressources Humaines, informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2023, pour permettre de recruter :

- une ATSEM supplémentaire à temps non complet suite au maintien de la 5^{ème} classe à l'école maternelle relevant du cadre d'emploi des ATSEM,
- un adjoint technique à temps non complet pour assurer l'entretien des locaux et l'encadrement du périscolaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau des emplois reprenant cette modification.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe.

XX. RECRUTEMENT D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AUX SERVICES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Catherine DEBAISIEUX, Conseillère Municipale déléguée aux ressources humaines, expose au Conseil Municipal que pour pallier les besoins des services scolaire et périscolaire, il convient de recruter un agent non titulaire afin d'exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Elle précise que cette procédure est prévue par le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°. Elle indique également que la période concernée débutera à compter du 25 avril jusqu'au 7 juillet 2023.

Le dispositif mis en place prévoit le recrutement d'une personne rémunérée sur la base du 1^{er} échelon d'Adjoint Technique : IB : 367, IM : 340. Cette personne exercera pour les services scolaire et périscolaire, à raison de 15 heures hebdomadaires, les fonctions d'entretien des locaux, d'encadrement des garderies et du restaurant scolaire et d'aide à l'école maternelle.

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame Catherine DEBAISIEUX, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement saisonnier pour les services d'activité aux services scolaire et périscolaire tel que défini.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de donner les suites administratives qui conviennent.

XXI. DEMANDE D'OCTROI DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE GITES GEOTHERMIQUES DIT DE « CALIDANA »

Monsieur Vincent JULLIEN informe le Conseil Municipal du dépôt auprès du Ministre en charge des mines, par la société STORENGY SAS, d'un dossier de demande d'octroi du Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques dit de « Calidana », d'une surface de 73 km², situé en Savoie.

Les communes concernées par le périmètre du titre sollicité sont : Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Curienne, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Méry, Montagnole, Saint-Alban-Leysse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Sulpice, Sonnaz, Verel-Pragondran, Vimines, Voglans.

Dans le cadre du Décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie, l'avis des communes situées dans le périmètre est requis afin d'exprimer notamment les contraintes existantes sur le périmètre qui seraient de nature à affecter la délivrance de la demande du titre minier.

Monsieur Vincent JULLIEN précise qu'à la lecture du dossier, il s'avère que le projet de permis déposé ne concerne, dans un premier temps, que des investigations sur la base d'études et mesures existantes et d'un travail en laboratoire, pour évaluer la pertinence d'aller plus loin.

Si par la suite des études sismologiques ou des forages devaient être réalisés pour confirmer la possibilité de géothermie profonde, d'autres permis seraient nécessaires

Il propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à ce projet, et donc à cette demande d'octroi de permis, qui par ailleurs présente un réel intérêt en termes de développement durable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'octroi du Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques dit de « Calidana » déposée auprès du Ministre en charge des mines, par la société STORENGY SAS.

XXII. QUESTIONS DIVERSES

- L'ouverture à la circulation de la nouvelle voirie d'entrée de ville est prévue le 2 mai.
- Sinistres de l'école maternelle et du gymnase : le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avocat a été missionné pour l'envoi d'un courrier de relance aux assurances afin de finaliser les accords en vue de percevoir les remboursements liés à ces 2 sinistres.
- Crèche : le déménagement de la crèche dans les modules a eu lieu dans la semaine du 17 au 23 avril pour une réouverture le 25 avril. Les travaux ont débuté.

- Centre de loisirs : les travaux doivent débuter en mai.
- Ecole maternelle : les fresques murales ont été finalisées par l'artiste Magalie THIBOUD.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 4 mai 2023

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Grégory BORRIONE